

## Rappel du contexte mondial et des nouvelles valeurs de l'OMS sur la qualité de l'air

### **Pollution de l'air : l'OMS révisé ses seuils de référence pour les principaux polluants atmosphériques**

L'OMS révisé ses lignes directrices pour les principaux polluants de l'atmosphère et publie aujourd'hui de nouveaux seuils de référence plus exigeants afin de mieux protéger la santé des populations vis-à-vis de la pollution de l'air ambiant.

**Source : Santé-publiquefrance.fr Publié le 22 septembre 2021**

La pollution atmosphérique constitue un enjeu de santé publique mondial **Selon l'OMS**, chaque année environ **7 millions de décès prématurés sont dus aux effets de la pollution de l'air**, dont plus de **4 millions en lien avec l'air ambiant**. Une revue exhaustive de la littérature des 15 dernières années a conduit l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à [publier de nouvelles lignes directrices](#) pour la qualité de l'air ambiant bien plus basses et plus exigeantes que celles publiées en 2005.

# PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

Seuils de référence OMS recommandés en 2021 par rapport à ceux figurant dans les lignes directrices sur la qualité de l'air de 2005

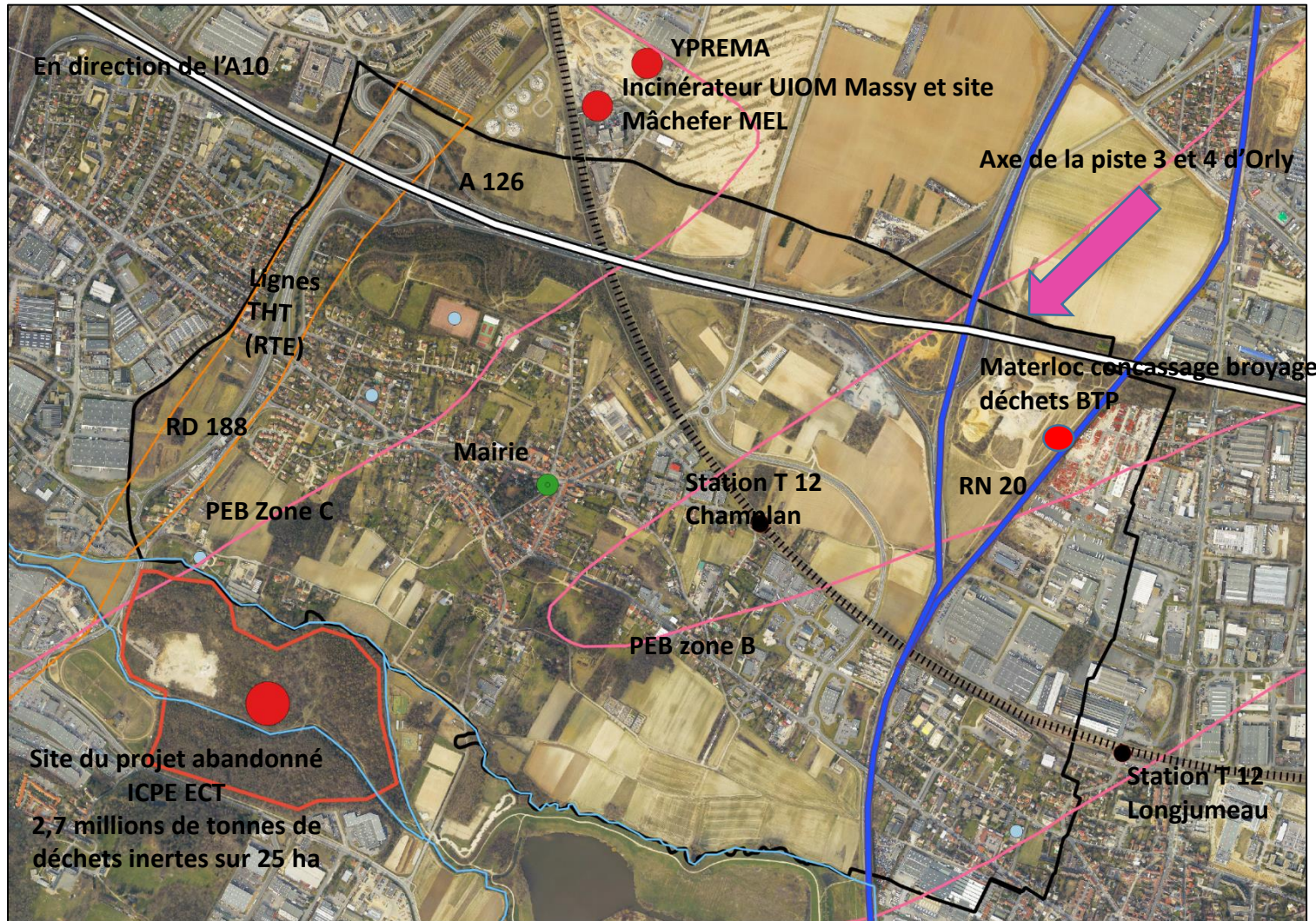
	Durée retenue pour le calcul des moyennes	Seuils de référence OMS 2005 (ref)	Seuils de référence OMS 2021 (ref)
		Concentrations	Concentrations
PM <sub>2.5</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Année	10	5
	24 heures <sup>a</sup>	25	15
PM <sub>10</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Année	20	15
	24 heures <sup>a</sup>	50	45
NO <sub>2</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Année	40	10
	24 heures <sup>a</sup>	--	25
O <sub>3</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Pic saisonnier <sup>b</sup>	--	60
	8 heures <sup>a</sup>	100	100
SO <sub>2</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	24 heures <sup>a</sup>	20	40
CO (mg/m <sup>3</sup> )	24 heures <sup>a</sup>	--	4

## Les principales activités humaines qui sont sources de questionnements et de surveillance de la qualité de l'air :

- Les activités industrielles et de production : Activités mécaniques, automobiles, aéronautiques, produits chimiques, agro-alimentaires, ...
- Les activités logistiques et commerciales,
- Les installations de type ICPE : les incinérateurs d'ordures ménagères, de retraitement de mâchefers, les installations de retraitement des déchets du BTP : poussières de broyages / concassage, centrales d'enrobés, cimenteries ....
- La filière numérique est en pleine explosion de développement avec la construction de DATA-CENTER sur tout le territoire, les DATAS fonctionnent assez souvent avec des groupes électrogènes qui ont un rendement très dégradé en terme de rejets gazeux et qui produisent de l'électricité parfois moins chère que le distributeur d'énergie électrique ! D'où des abus... c'est aussi de l'énergie fatale.
  - [Se poser la question de stocker des datas pour quoi faire ? Si c'est pour connaître les habitudes des achats sur internet, il faut limiter la construction de ces équipements !](#)
- L'agriculture,
- Le réseau routier dans son ensemble,

## Un exemple de réhabilitation environnementale : Champlan

Refuser la fatalité et transformer son territoire pour diminuer l'impact de la pression urbaine et le développement de l'agglomération parisienne depuis plus de 60 ans



● Installation ICPE

Créer ou recréer des zones d'habitats pour la biodiversité et mettre en place des barrières végétales qui sont multifonctionnelles :

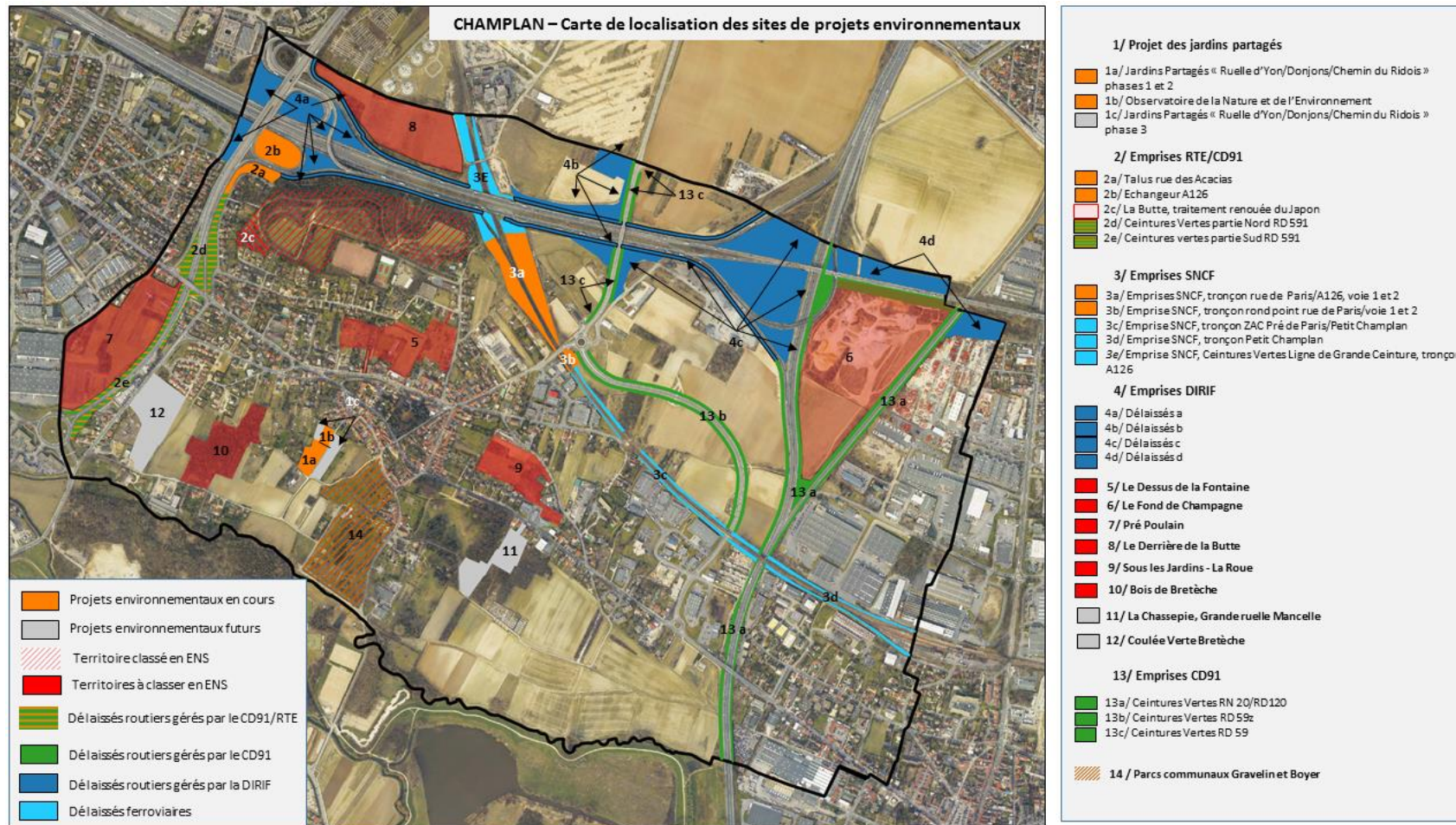
- Écran végétal, piégeage des poussières et des particules
- Services écosystémiques
- Recoudre le paysage
- Corridors écologiques : habitats et garde-manger pour la Biodiversité
- Tenu des talus des infrastructures
- Diminuer les coûts d'entretien des gestionnaires de réseaux

Friches péri-urbaines et délaissés des gestionnaires de réseaux : Autoroutiers (DIRIF) , Ferrés (SNCF-Réseaux), Lignes THT (RTE) : Comment se préserver des servitudes publiques et recoudre le territoire, Comment organiser la résilience du territoire et transformer les contraintes en solutions.

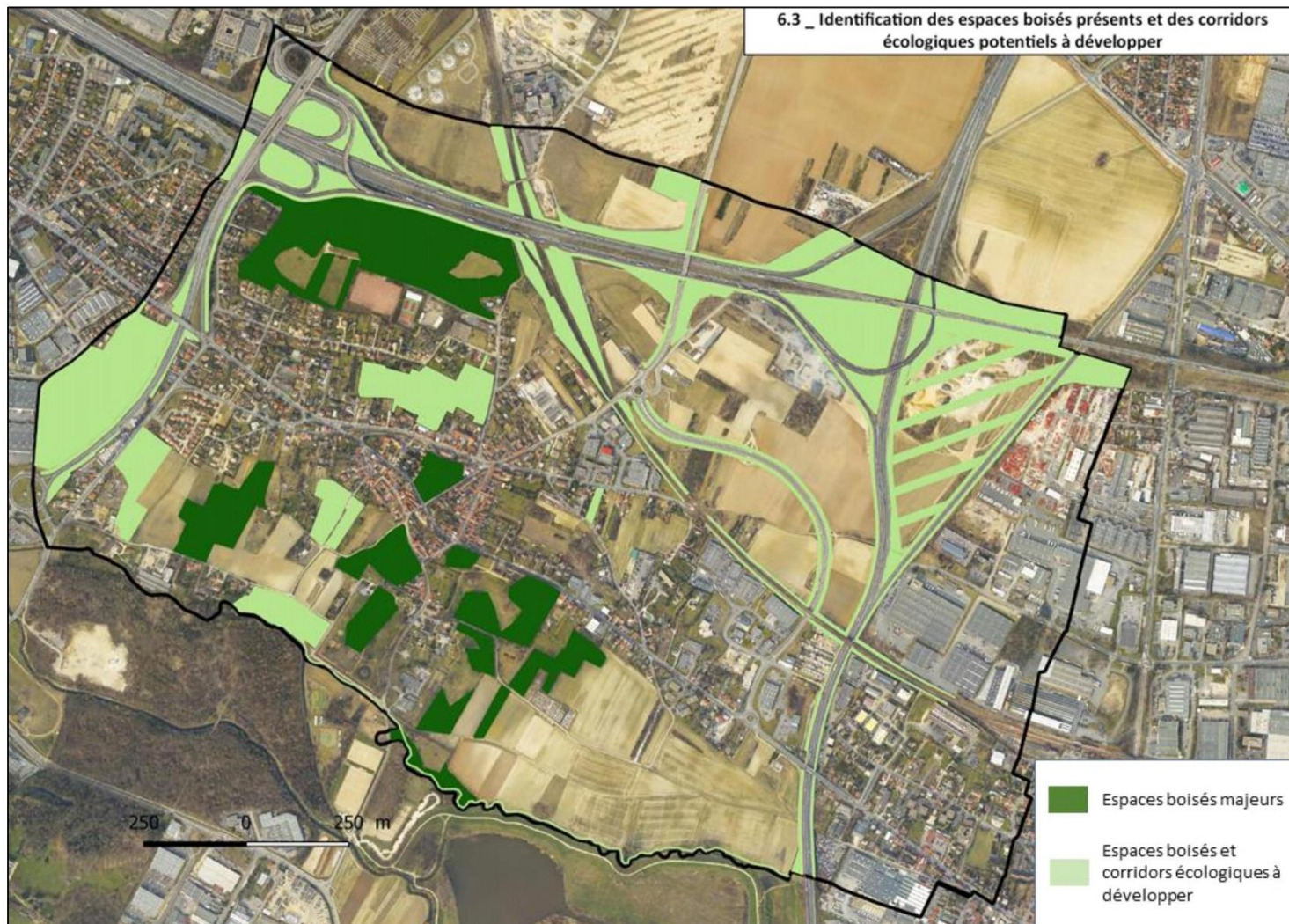
## Les Friches :

- ✓ -Agricoles
- ✓ -Industrielles
- ✓ -Délaissés des gestionnaires de réseaux routiers, autoroutiers, voies ferrées, sous lignes THT...
- ✓ -Espaces Publics
- ✓ -Espaces Privés
- ✓ -Bois / Forêts
- ✓ -Terrains abandonnés

Comment les protéger ?  
Les valoriser ?



La commune sanctuarise dans son PLU les espaces potentiels de végétalisation et de protection pour organiser sa résilience



Sanctuarisation / valorisation des espaces naturels et création de corridors écologiques encapsulés dans le PLU en partie sur les délaissés des gestionnaires de réseaux

Mettre en place des barrières ou rideaux de végétaux le long des différents réseaux : faire écran ou servir de déflecteurs aux poussières et particules fines : lier biodiversité et santé environnementale

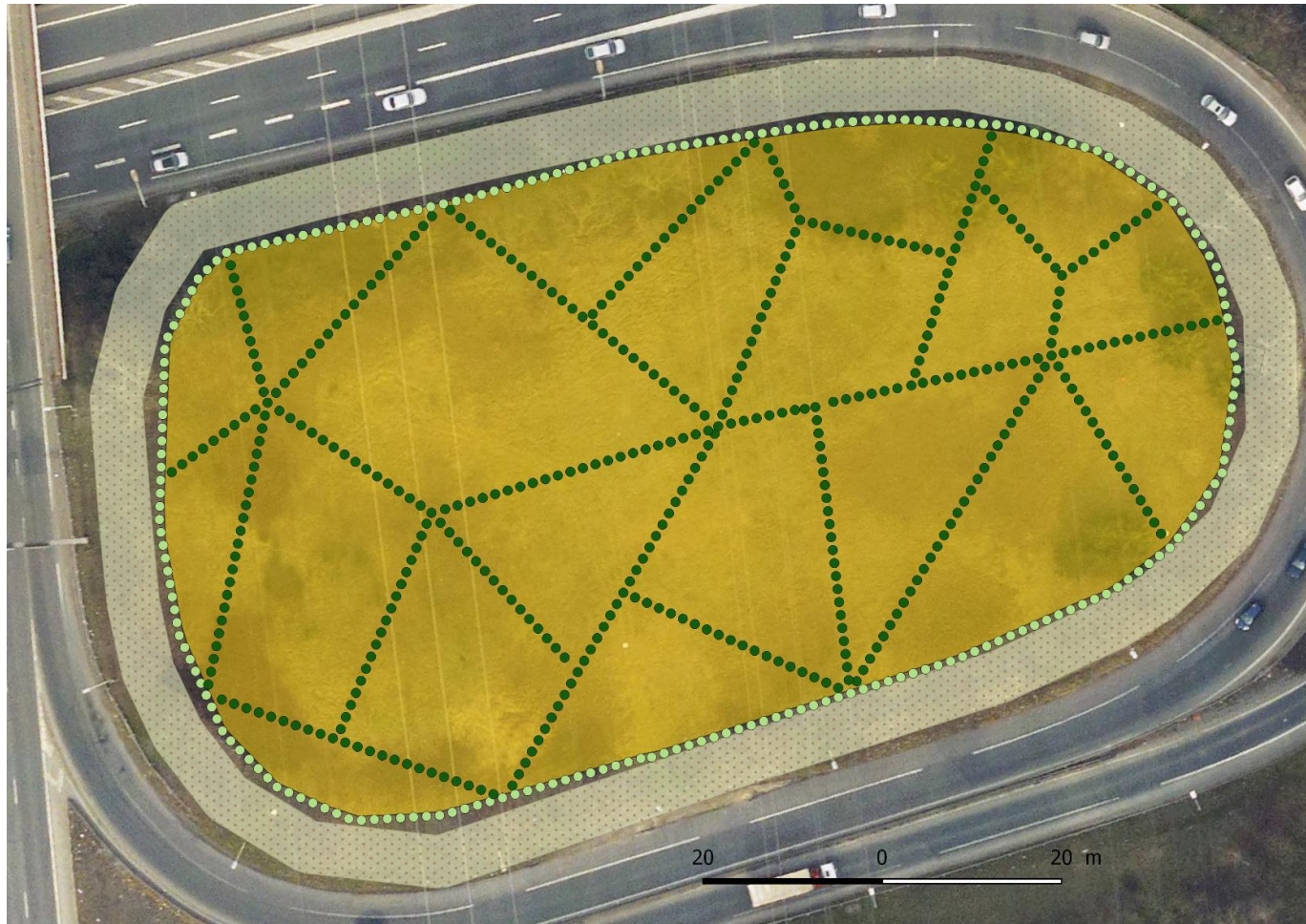


Les gestionnaires de réseaux procèdent trop souvent à des coupes à blanc, détruisant ainsi les corridors écologiques :

- Travailler ensemble à des objectifs communs : entretien des réseaux d'infrastructures, recoudre un territoire et le rendre plus résilient
- Faire sens entre Biodiversité et Économie
- Etudier les préoccupations des gestionnaires de réseaux et proposer un plan de végétalisation adapté à leurs contraintes d'exploitation : hauteurs, densité, palette végétale, coûts d'entretien, accessibilité...



## Aménagement végétal d'un dôme d'échangeur autoroutier le long de l'A126 et sous les lignes THT



- RD**  
● Implantation en rideau défensif d'une rangée d'arbuste espacée de 1,5 m entre chaque plants.  
**Total plants = 224 plants (voir tableau Excel pour composition des végétaux)**
- TB**  
● Implantation d'une trame bocagère comprenant différents plants espacés de 1,5m.  
**Total plants = 435 sur un linéaire de 665 m (voir tableau Excel pour composition des végétaux)**
- Prairie fleurie périphérique  
**Surface = 2 200 m<sup>2</sup> (voir tableau Excel pour composition des végétaux)**
- LF**  
■ Prairie fleurie centrale et lande fruticée  
**Surface = 6 700 m<sup>2</sup> avec 320 arbustes (voir tableau Excel pour composition des végétaux)**

**Recréer un mini écosystème autonome** fait de landes et de trames bocagères pour accueillir un espace de vie utile à la Biodiversité, avec un entretien minimum.





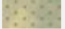
Possibilité de faire varier la taille des végétaux, les variétés, feuillage caduc ou persistants, floraisons variées pour les insectes pollinisateurs.

**Objectifs :** assurer des habitats viables et un garde manger adapté en toutes saisons. **Une difficulté :** la gestion des EEE : Espèces Exotiques Envahissantes (Renouée et Robinier, Ailante)



## Aménagement d'un corridor végétalisé en surplomb d'une autoroute pour protéger les riverains et recoudre le paysage



	Limite du talus
	Deux rangées d'arbustes brises vues en quinconce sur ligne de crête. Implantation tout les 60 cm. Distance de 1,5 m entre les deux rangées (Rb1 = 318 plants et Rb2 = 312 plants)
<b>Rb1 et Rb2</b>	<b>Total plants = 630</b> (voir tableau Excel pour composition des végétaux)
	Arbustes sur double rangée en bas de talus et haut de talus. Implantation tout les 6m
<b>Bu1 et Bu2</b>	<b>Total plants = 71</b> (voir tableau Excel pour composition des végétaux)
	Une rangée d'arbres de haut jet intermédiaire en milieu de talus. Implantation tout les 10 m
<b>Ar</b>	<b>Total plants = 14</b> (voir tableau Excel pour composition des végétaux)
	Prairie mésophile piquetée. Surface : 2 526 m <sup>2</sup> (1 163m <sup>2</sup> pour le haut de talus et 1 360 m <sup>2</sup> sur le bas de talus). (voir tableau Excel pour composition des végétaux)

### Plusieurs fonctions :

- **Recréer une continuité écologique**
- **Protéger les habitants par un rideau végétal filtrant à la fois le bruit, l'air, les poussières, les particules fines et les pollutions atmosphériques**
- **Recoudre ou réparer le Paysage**

# PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

## Aménagement d'une friche sous les lignes THT et le long d'une voie rapide (RD188) et d'un zone d'activité économique

### 7/ Le Pré Poulain

01/03/2020

**Objectif :** Reboisement - Installation d'une activité horticole ou sylvicole, plantation de fruitiers et installation de ruches.  
Réalisation d'une ceinture verte le long de la RD191 (voir secteur 2E, Ceintures Vertes RD591 Sud – Pré Poulain)








#### 1/ Ceinture verte RD 591

- Deux rangées de haie dense brise vue.  
Implantation tout les 1,5 m  
**Total plants = 740**
- Une rangée de fruitiers.  
Implantation tout les 7 m  
**Total plants = 73**

#### 2/ Plantation sur les parcelles communales (AN04 et G209) et l'emplacement réservé 19

- Création d'alignements de fruitiers.  
Implantation tout les 7m sur les parcelles communales.  
Implantation tout les 5 m sur l'emplacement réservé.
- Total plants = 36** (15 plants sur AN04, 15 sur G 209 et 6 sur l'ER19)

#### 3/ Gestion des milieux existants

-  Parcelles communales
-  Emplacement réservé 19
-  Gestion des boisements existants.
-  Restauration des fruitiers existants
-  Gestion de la zone humide existante

#### Situation secteur :

Emprise projet : Environ 74 000 m<sup>2</sup>,

#### Parcellaire projet :

- 68 040 m<sup>2</sup> en parcellaire privé
- 1 691 m<sup>2</sup> de parcellaire communal
- Environ 4 270 m<sup>2</sup> de délaissé routier

Situation actuelle : Friche agricole

Descriptif plantations, pour les Parcelles communales et Emplacement Réservé 19 (voir devis 7 - Parcelles communales et ER) :

- Plantation de 36 fruitiers (cerisiers, pommiers, pruniers) dont 15 plants sur la parcelle communale AN04 (espacement 7m), 15 fruitiers sur la parcelle communale G 209 (espacement 7m) et 6 fruitiers sur l'ER 19 (espacement 5m).
- Fourniture végétaux HT : 1 137,76 euros
- Travaux plantations HT : 3 168 euros
- **Total HT : 4 305,76 euros**

- Voir devis secteur 2E-Ceintures vertes RD591 Sud, Pré Poulain pour la ceinture verte RD591.

- *Projet à définir pour le reste du secteur.*

**Un exemple de friche sous un réseau de ligne THT qui empêche toute construction:**

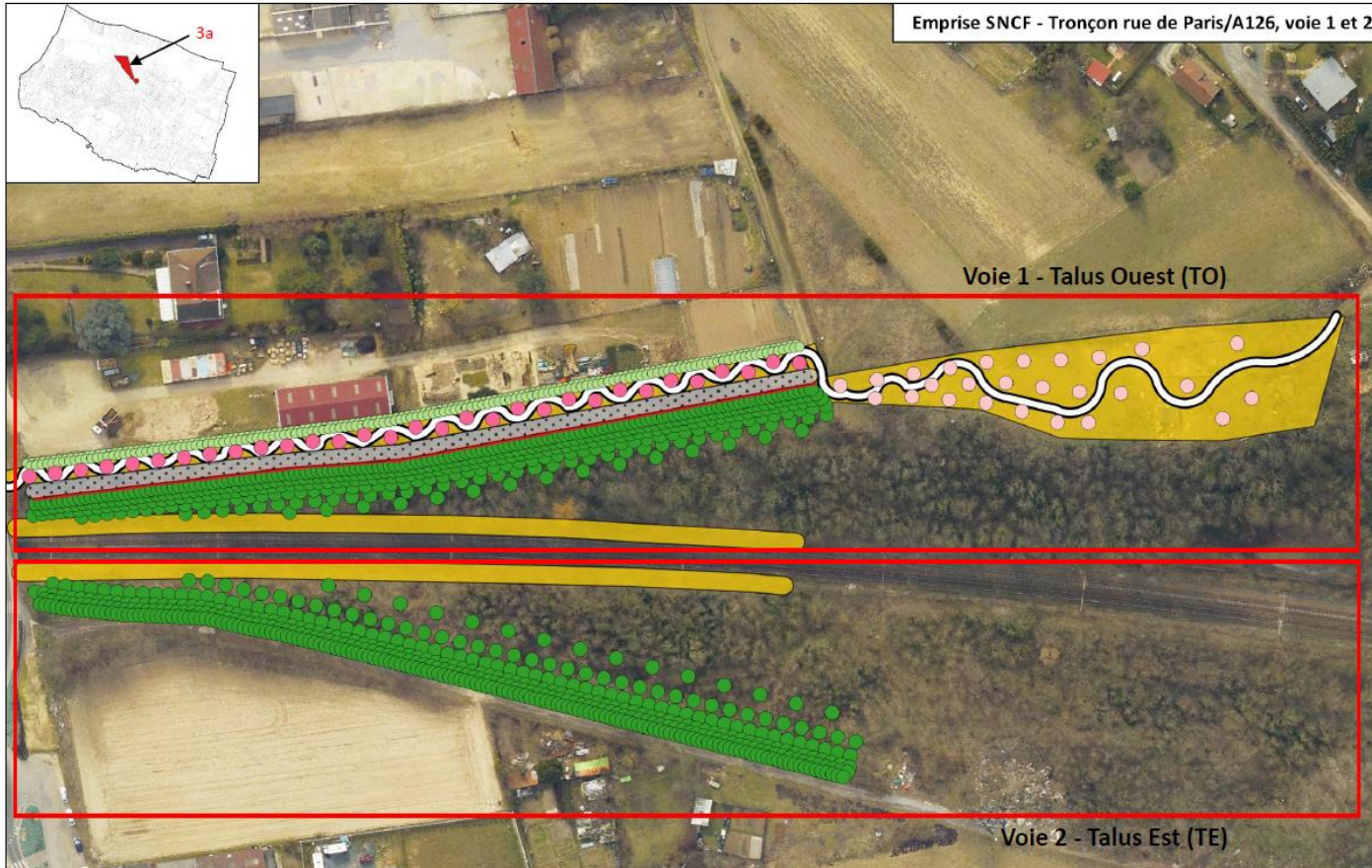
- Réhabiliter cette ancienne zone agricole en verger conservatoire, avec une partie en zone humide, avec des prairies spontanées et des zones boisées pour en faire un ENS.

**Permet la sanctuarisation d'un poumon vert à coté d'une ZAE**

Un linéaire de voie ferrée, qui reprend vie et couleurs : Arbres fruitiers, arbustes, plantes vivaces, prairies fleuries..... tout un petit monde va s'installer à nouveau sur ce délaissé ferroviaire, avec la reconstruction d'une trame verte.

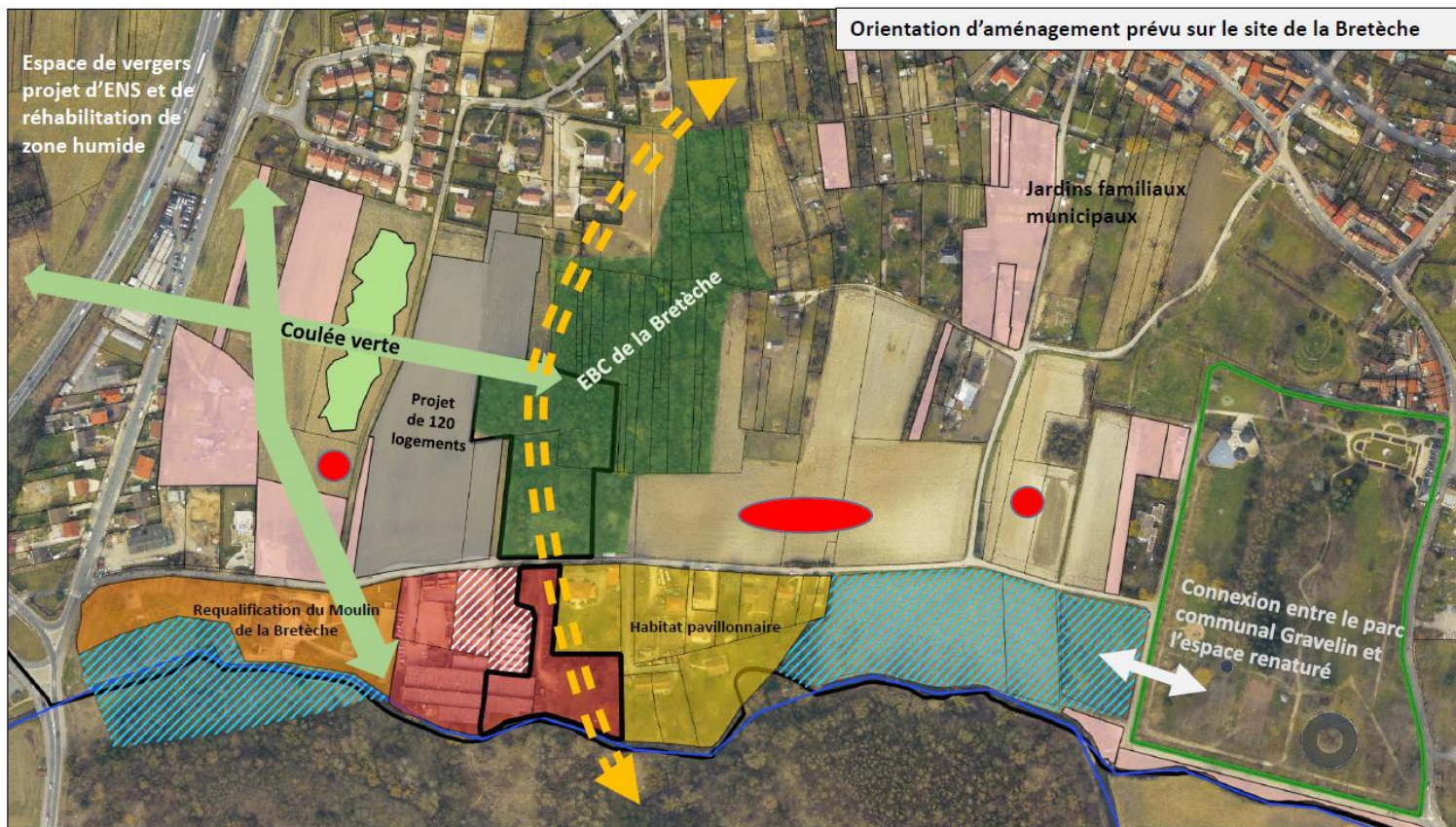
3a - Emprises SNCF tronçon rue de Paris/A126, voie 1 et 2

**Objectif :** Création de trames vertes, plantation de fruitiers



# PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

Aménagement du Territoire : SDRIF-E – SRCE Sanctuarisation des espaces de respiration et création de continuités écologiques



Ex:  
-friche industrielle et  
-friche communale boisée

**Friche industrielle des bords de l'Yvette**

Emprise de la friche industrielle des bords de l'Yvette

Périmètre de la DIA en cours pour les biens appartenant à M.ROCCHIA et Mme ROCCHIA

**Projet de la commune à moyen terme**

Emprise du projet de logements des « Coteaux de la Bretèche » (120 logements)

Terrain rétrocédé à la commune dans le cadre du PUP (« Coteaux de la Bretèche »)

Requalification du site du Moulin de la Bretèche

**Renaturation de l'Yvette**

Localisation des zones de renaturation de l'Yvette permettant le renforcement de la Trame Verte et Bleue

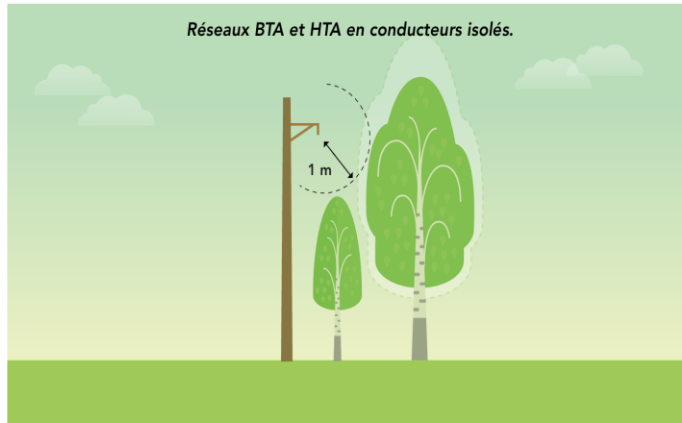
**Autres informations**

Parcelles communales

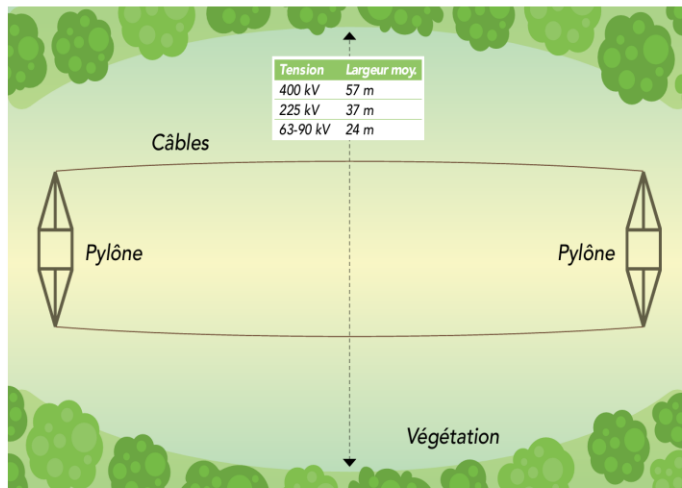
Parc Gravelin  
Continuité agricole et forestière identifiée dans le SDRIF et le SRCE

Parcelles agricoles permettant de développer un partenariat avec les agriculteurs sur un démonstrateur de techniques alternatives

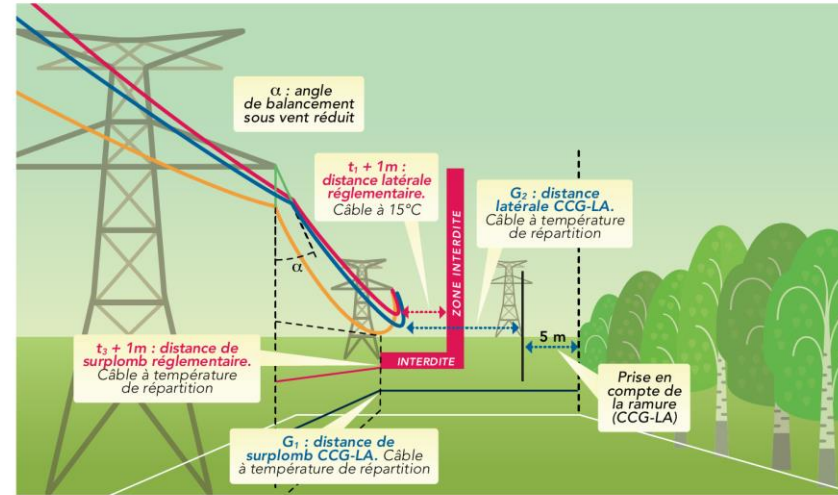
### ANNEXE 1 • DISTANCES DÉFINIES PAR LA NORME NFC 11-201



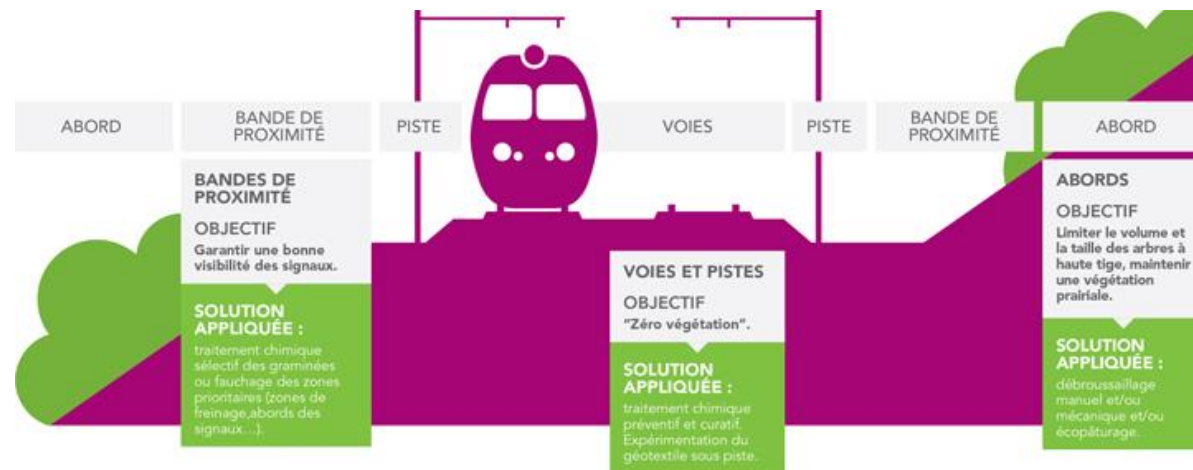
### ANNEXE 2 • LARGEURS MOYENNES DES ZONES DE SERVITUDES DES OUVRAGES DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE (Réseaux HTB, vue de dessus d'une portée).



### ANNEXE 2 • ABATTAGE, ÉLAGAGE (VUE DE FACE)



Tenir compte des contraintes d'exploitation et d'entretien des gestionnaires de réseaux  
Ex : la SNCF et RTE



- **Mettre en place un plan de végétalisation ambitieux** le long des délaissés routiers, autoroutiers, des voies ferrées et sous les lignes THT (DIRIF, SNCF Réseaux, RTE), les gestionnaires de réseaux continuent régulièrement à détruire les cordons de végétaux en faisant des « coupes à blanc » alors que la pollution et les poussières sont très concentrées le long des axes routiers. Ces espaces oubliés sont potentiellement très intéressants pour participer à l'amélioration du cadre de vie et offre un rideau végétal capable de limiter les poussières et particules fines du réseau routier.
- **Création d'une trame verte bocagère sur les exploitations agricoles et les chemins communaux :**
  - Les terrains appartiennent souvent aux gestionnaires de réseaux ou aux collectivités territoriales. La création en grand nombre de haies, de forêts linéaires sur ces fonciers permettrait :
  - De freiner la propagation des particules fines par la création d'un rideau végétal pour piéger une partie des PM 10, PM 25, PUF.
  - Sur le plan écologique:
    - ✓ Recréerait de véritable trames vertes pour la Biodiversité,
    - ✓ Participerait au Plan de Création de Haies et d'une Trame Bocagère sur tout le territoire,
    - ✓ Renforcerait la présence des insectes auxiliaires afin de limiter les intrants chimiques et pesticides utilisés par l'agriculture et accélérerait la transition agro-écologique.
    - ✓ Participerait au stockage du carbone.

## Prise en compte dans le PPA des conséquences de l'activité agricole sur la qualité de l'air

- **La Région Ile de France est une grande région agricole (48 % de son territoire),**
  - **il faut accélérer la transition agricole vers les techniques alternatives : agroécologie, agroforesterie, permaculture, création de haies systémiques (séquestration du carbone et moins d'intrants chimiques)...**
  - **Promouvoir la culture maraîchère en remplacement de la grande culture trop industrialisée et source de pollutions de l'air, de l'eau, du sol, et de nombreuses maladies**
  - **Et permettre une auto suffisance alimentaire en circuits-courts.**
- **Un bilan tragique :** La quantité de pesticide à augmenté de 80 % dans le monde depuis 1990
- ✓ **Il est indispensable à court terme d'interdire définitivement les néonicotinoïdes et toutes les molécules dérivées, comme les neurotoxiques, le glyphosate et les produits chimiques tel que les pesticides : herbicides, fongicides, insecticides, biocides... Toutes les études indépendantes démontrent la dangerosité de ces molécules sur les agriculteurs, les populations, les insectes les oiseaux et le vivant, le problème de base est que l'évaluation du produit et de sa potentielle dangerosité est réalisée par l'industriel qui fabrique le pesticide ! Il faudrait tenir comptes des milliers d'études indépendantes sur les pesticides qui font état des dangers des pesticides et des engrais sur la santé humaine et la biodiversité.**
- **Constat :** perte de 80 % des insectes en 20 ans, 30 % des oiseaux, 20 % des petits mammifères et l'homme : combien de citoyens malades de ces pratiques agricoles ?
- ✓ **Quid de l'impact véritable sur la santé humaine ?** les maladies dégénératives, Alzheimer, Parkinson, troubles du développement neuropsychologique et moteur de l'enfant, cancers, leucémies, tumeurs cérébrales, infertilité, handicaps, naissances prématurées...

**Ces problématiques sont en liens directs entre l'activité agricole et la qualité de l'air.**

- Demander à la Chambre d'Agriculture d'Ile de France et aux exploitants agricoles de mettre à la disposition des collectivités territoriales donc des communes et EPCI, des associations de protection de l'environnement et des citoyens toutes les données concernant leurs pratiques agricoles et les traitements associés, à savoir :
  - **Obtenir facilement un accès exhaustif aux registres de traitements utilisés tout au long de l'année dans les exploitations agricoles**, identifier précisément les protocoles d'utilisation des produits phytosanitaires, herbicides, fongicides, insecticides biocides, engrais et tous types de traitements chimiques en fonction du mode de culture, les périodicités en fonction des différents types de culture et des saisons. Le citoyen doit pouvoir savoir à quel produit chimique il est exposé tout au long de l'année, car il existe plus de 330 composés chimiques utilisés en agriculture et seulement quelques uns sont contrôlés partiellement sans information du public, dans quelle quantité il est exposé au quotidien? c'est un droit fondamental. C'est aussi et surtout, pour aider l'agriculture et l'accompagner sur sa transition agro-écologique plus rapidement avec des techniques alternatives.
- ✓ **QUID des polluants éternels PFAS ?**
- **Mise en place de ZNT Zone de Non Traitement à 150 m minimum des habitations.**



- **Demander que l'association AIRPARIF, en tant que AASQA de la Région IDF, travaille sur la Base de données de surveillance des pesticides dans l'air tenue par les AASQA qui a été lancée depuis 2002 :**
  - AIRPARIF doit exercer un contrôle précis des zones de cultures avec une publication grand public.
  - L'Île de France est la seule Région à ne pas disposer de données permanentes sur les traitements chimiques utilisés par les différentes activités agricoles. La dernière étude AIRPARIF date de 2016, elle est très générale, les autres Régions sont beaucoup plus offensives sur ces questions de santé et d'environnement associées à l'activité agricole.

## Base de données de surveillance de pesticides dans l'air par les AASQA à partir de 2002

<https://www.atmo-france.org/article/phytatmo>

Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réalisent, depuis 2002, des mesures de pesticides dans l'air en fonction des ressources locales et des soutiens financiers mis à leur disposition. Elles améliorent ainsi les connaissances tout en répondant aux attentes sociétales croissantes sur le sujet. Les résultats et les rapports en découlant ont été communiqués par chacune de ces associations sur leurs sites internet. Ils ont également été progressivement regroupés, pour en faciliter la manipulation et l'interprétation, au sein d'une base de données de travail commune à l'ensemble de nos structures : la base PhytAtmo, pilotée par la Fédération Atmo France.

Cette base est ouverte aux parties prenantes et au public.

La base Phytatmo compile les mesures en pesticides dans l'air ambiant des AASQA avec 321 substances actives recherchées et plus de 10 000 prélèvements effectués sur 176 sites sous format Excel.

> [Cliquez ici pour accéder à la base PhytAtmo \(version du 24 février 2024\)](#) et sur [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Liste des AASQA publiant sur Phytatmo :

- 1 AIR BREIZH
- 2 AIR PAYS DE LA LOIRE
- 3 ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES
- 4 ATMO BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
- 5 ATMO GRAND EST
- 6 ATMO GUYANE

- 7 ATMO HAUTS-DE-France
- 8 ATMO NORMANDIE
- 9 ATMO NOUVELLE-AQUITAINE
- 10 ATMO OCCITANIE

- 11 ATMOSUD
- 12 GWADAIR
- 13 LIGAIR
- 14 MADININAIR
- 15 QUALITAIR CORSE

Publié le 21 février 2024

- **L'activité aérienne : Promulguer une loi inscrivant une véritable limite officielle de plafonnement du nombre de mouvements réels d'avions pour l'exploitation de la plateforme aéroportuaire d'ORLY qui sera fixée à 200 000 mouvements MAXIMUM par an, c'est-à-dire à la fois le nombre de décollages + atterrissages de tous les types d'avions confondus permettant ainsi de limiter le nombre d'avions par jour et par an.**
- Il existe bien une obligation de créer des ZFE sur les zones denses de plus de 150 000 h pour les véhicules de transports terrestre afin de limiter leur empreinte carbone et leur impact sur le changement climatique, alors même que le transport aérien pollue 20 fois plus par passager transporté.... L'activité aérienne est une activité émettrice importante de GES, **Nox**, de **PUF Particule Ultrafine**, inférieure à 100 nano mètre, qui passe la barrière bronchique et se retrouve dans le sang, c'est une des causes de décès prématurés, de troubles cognitifs et de ralentissement du développement chez l'enfant.
- ✓ Selon les données du GIEC pour compenser un vol Paris-Marrakech aller/retour, cela reviendrait à ne plus utiliser sa voiture personnelle pendant 6 mois !

- Demander l'application d'un couvre-feu de 22h 30 jusqu'à 6h 30 le matin à Orly ce qui permettrait également d'atteindre rapidement la diminution du nombre de mouvement à 200 000 par an, **afin de respecter les 8 heures de sommeil essentiel à la santé des populations et devant être garanties pour les riverains. Les problématiques AIR / Bruit et santé sont souvent très liées.**
  - Cette mesure est en effet recommandée par l'**OMS** qui a notamment déclaré « *Les conséquences du bruit sur la santé des populations concernées sont aujourd'hui clairement établies et reconnues par les Institutions* ».
  - Plus récemment BruitParif a publié un rapport d'étude sur les impacts sanitaires des transports dans la zone dense de la Région île de France en prenant en compte la méthodologie proposée par l'OMS fondée sur l'utilisation de l'indicateur synthétique des années de vie en bonne santé perdue (en anglais : disability-adjusted life-years, ou DALYs).
  - ✓ Ainsi, il a été estimé que **le bruit des transports** dans l'agglomération parisienne est responsable de l'ordre de 75 000 années de vie en bonne santé perdues, chaque année, ce qui représente **une perte de 7,3 mois par habitant en moyenne** au cours d'une vie entière, cette perte **pouvant atteindre 37 mois pour les personnes les plus fortement exposées au bruit.** »
- Intégrer un plafonnement à 8,5 % d'avions gros porteurs par jour pour limiter l'escalade à la pollution de l'air et les nuisances aériennes.
- Intégrer les avions à turbopropulseurs qui n'ont pas d'hélices carénées et qui sont aussi très bruyants et qui impactent la qualité de l'air, dans le calcul du nombre de mouvements et dans la période du couvre-feu.

Étude ADEME publiée en septembre 2022 et présentée en CCE d'ORLY le 15 décembre 2023

## ÉLABORATION DE SCÉNARIOS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR AÉRIEN

### Conclusions – Principaux messages et recommandations :

- Les trois scénarios étudiés montrent **différents chemins** envisageables pour diminuer l'impact GES du transport aérien; les **autres enjeux environnementaux** sont impactés de façon variable;
- Les carburants durables présentent un potentiel de gain élevé, mais ne sont **pas disponibles à court terme**; à moyen terme, leur déploiement n'est **pas certain** (disponibilité limitée des ressources naturelles et énergétiques, coûts);
- Le renouvellement des flottes par des appareils plus performants est également **prometteur**, mais c'est un processus lent;
- L'ensemble des leviers technologiques ne permettent donc pas d'obtenir des résultats forts d'ici 2030, et risquent de ne pas tenir toutes leurs promesses en 2050;
- **En 2050, pour un voyageur moyen, l'usage du transport aérien ne pourra pas être considéré comme moins impactant sur le climat qu'en 2019, il ne sera pas « décarboné »**;
- Comparée aux objectifs moyens (non sectoriels) de réduction des émissions de GES sur la période 1990-2050, **l'ambition de ces scénarios est moindre**;
- **La maîtrise du niveau de trafic apparaît comme une piste solide pour définir des trajectoires de réduction qui minimisent le cumul des émissions sur la période 2019-2050, et pour se donner les moyens de les respecter**. Elle n'est pas synonyme d'arrêt du transport aérien : le scénario B illustre une stabilisation du trafic, dans l'attente du déploiement effectif des solutions technologiques adaptées.

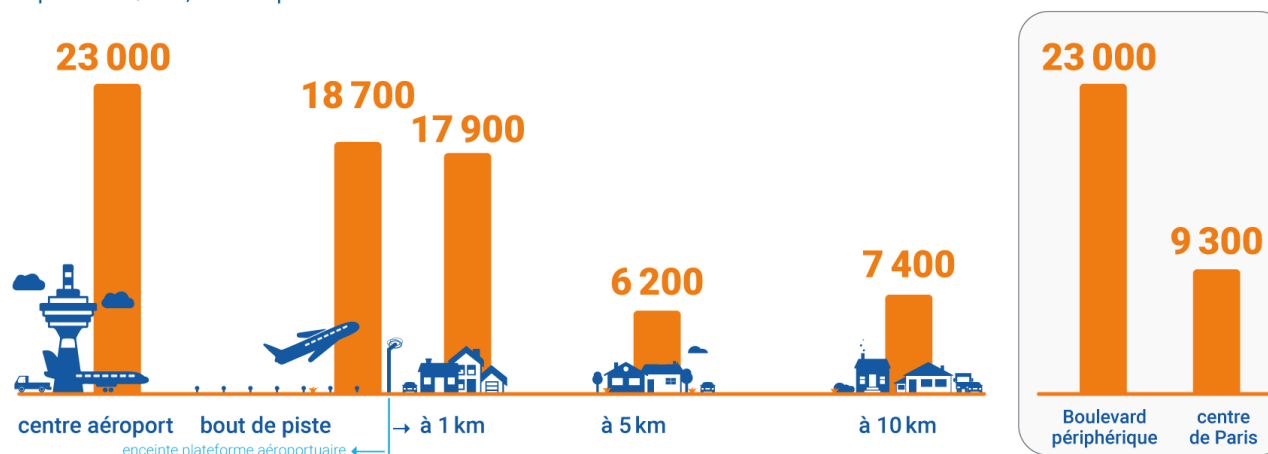
Le 29 février 2024. Airparif publie les résultats d'une nouvelle campagne de surveillance des particules ultrafines (PUF) sur plusieurs sites de mesure installés « sur » et « autour » de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, campagne menée en collaboration avec le Groupe ADP.

## Les plus hauts niveaux de PUF mesurés « dans » et « à 1 km » de l'aéroport

Les résultats de cette campagne de mesure effectuée à l'automne 2022 confirment que le trafic aérien engendre une augmentation des niveaux de particules ultrafines à proximité des aéroports, en accord avec les connaissances scientifiques nationales et internationales. L'étude montre que les niveaux les plus élevés de particules ultrafines ont été relevés sur l'aéroport et à 1 km de distance de celui-ci. **Sur l'aéroport**, les concentrations moyennes de **particules ultrafines** sont identiques à celles relevées à proximité du Boulevard périphérique (**23 000 particules/cm<sup>3</sup>**). **A 1 km de distance (17 900 particules/cm<sup>3</sup>)**, elles restent proches de celles du Boulevard périphérique et sont deux fois supérieures à celles mesurées au cœur de Paris (9 000 particules/cm<sup>3</sup>). Il est à noter que les concentrations maximales relevées par Airparif l'ont été sur un site à proximité du trafic routier (50 000 particules/cm<sup>3</sup>)

### CONCENTRATIONS MOYENNES DE PARTICULES ULTRAFINES SUR ET À PROXIMITÉ DE L'AÉROPORT PARIS-CDG

en particules/cm<sup>3</sup>, entre septembre et décembre 2022



La synthèse des plans d'action de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Plan d'Action de la Qualité de l'Air PAQA

Le Plan de Renaturation

de l'Agglomération Paris-Saclay

- Le PCAET : lancé en 2019, il se poursuit en 2023.
- Le bilan à mi-parcours du PCAET a été publié en juin 2022, et mis à jour en avril 2023
  
- **Les objectifs du PCAET à l'horizon 2030 :**
  - Diminuer de 34 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012 ;
  - Diminuer de 24 % les consommations d'énergie par rapport à 2012 ;
  - Porter à 20 % la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique locale
  - Réduire de 60 % les émissions de Nox dans les transports et le résidentiel
  - Réduire de 48 % les émissions de PM10 dans les transports et le résidentiel

- **Le Plan Climat c'est 126 actions, réparties en 9 axes :**
- **BÂTIMENT** : réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- **MOBILITES** : se déplacer mieux et moins
- **ECONOMIE CIRCULAIRE** : développer une économie circulaire
- **ACTION CITOYENNE** : agir au quotidien pour changer ensemble
- **ENVIRONNEMENT** : préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable
- **ENERGIES RENOUVELABLES** : produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes
- **AMENAGEMENT** : aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie
- **EXEMPLARITE** : vers des services publics exemplaires
- **SUIVI ET FINANCEMENT** : financer, suivre et faire vivre le Plan Climat

→ 116 actions déjà engagées sur 126



## Plan AIR de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

### Contexte réglementaire :

- L'article 85 de la LOI d'orientation des Mobilités (LOM) fixe le renforcement de la qualité de l'air dans les PCAET → Plan AIR
- Obligations de résultats : Respecter les normes de qualité de l'air au plus tard en 2025 (concentrations) et contribuer à l'atteinte des objectifs du PREPA (Stratégie Niveau national)
- Plan AIR demandé par l'Etat
- Etude en cours et non-obligation de créer une ZFE car l'EPCI la plus importante au plan régional à créer une ZFE sur la Métropole du Grand Paris
- Disposer des connaissances d'observation, de prévision et de description sur la qualité de l'air, sur la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Intégrer la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme
- Informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- Enrichir la connaissance sur les particules ultrafines (PUF), les Nox, PM10, PM2,5

- **Création d'un fond de concours de 8 M€ sur 2024-2025 pour la transition écologique et accompagner le PCAET sur les 27 communes de la CPS**
  - Rénovation énergétique et/ou décarbonation des bâtiments et équipements publics,
  - Construction de bâtiments et équipements publics exemplaires en matière énergétique et environnemental,
  - Rénovation de l'éclairage public,
  - Décarbonation des mobilités,
  - Développement des circulations douces,
  - Renaturations des villes et villages,
  - Recyclage foncier,
  - Actions en matière de développement des ENR
- **Création d'un schéma Directeur de la Biodiversité et d'un plan de renaturation de Paris-Saclay**
  - Création de continuités écologiques
  - Valorisation des délaissés des gestionnaires de réseaux ( SNCF, DIRIF, RTE...)
  - Plan de végétalisation pour la décarbonation et la protection naturelle des zones exposées aux poussières, particules...
  - Identification, sanctuarisation et valorisation des friches en « pépites végétales »
  - Formation, sensibilisation et diffusion des bonnes pratiques écologiques sur les espaces urbains, publics, privés et les secteurs oubliés pour les personnels des services espaces verts, les élus et les concitoyens.

## UNE TENDANCE POSITIVE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR



**77% des habitants se sentent concernés par les problèmes liés à la qualité de l'air extérieur. La tendance est encourageante sur les émissions de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>)**

- Prendre en compte les nouvelles valeurs cibles de l'OMS sur la qualité de l'air : seuil de référence Septembre 2021 pour nos nouveaux objectifs

- ▶ Une diminution constatée des émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), mais qui ne permet pas encore d'atteindre les objectifs fixés par le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).
- ▶ La concentration moyenne en particules PM<sub>10</sub> entre 2009 et 2019 a baissé de 45 % sur la station de fond de l'Essonne (Bois-Herpin).
- ▶ Les émissions de PM<sub>2,5</sub> ont diminué entre 2005 et 2020. Les objectifs du PREPA devraient être atteints si la trajectoire est suivie.

- *Extrait du bilan à mi-parcours actualisé en avril 2023*

